



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/916

Le 21 août 2019

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: Commission d'études 3 des radiocommunications (Propagation des ondes radioélectriques)

- Proposition d'approbation d'un projet de Recommandation UIT-R révisée**

A sa réunion tenue le 24 mai 2019, la Commission d'études 3 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance d'un projet de Recommandation UIT-R révisée, conformément au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7. La Recommandation a à présent été adoptée par la Commission d'études 3 et la procédure d'approbation prévue au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7 doit être appliquée. Le titre et résumé du projet de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre. Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Comme indiqué dans la Circulaire administrative CACE/900 en date du 13 juin 2019, la période de consultation pour l'adoption de la Recommandation a pris fin le 13 août 2019.

Compte tenu des dispositions du § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7, les Etats Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 21 Octobre 2019, s'ils approuvent ou non la proposition ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et la Recommandation approuvée sera publiée dans les meilleurs délais (voir: <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un projet de Recommandation mentionné dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.



Mario Maniewicz
Directeur

- Annexe:**
- Titre et résumé du projet de Recommandation
 - Document [3/108\(Rév.1\)](#)

Ce document est disponible en format électronique à l'adresse:
<https://www.itu.int/md/R15-SG03-C/en>

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications
- Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titre et résumé du projet de Recommandation adopté par la Commission d'études 3 des radiocommunications

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.526-14

Doc. 3/108(Rev 1)

Propagation par diffraction

La Figure 9 de la Recommandation UIT-R P.526-14 représente l'affaiblissement pour une arête en lame de couteau en fonction du paramètre de diffraction. Cependant, dans la Recommandation actuelle, ce graphique présente une précision très faible. Il est proposé de le réviser afin d'améliorer sa précision.
